



# ***ALGERIA***

**Intervention de S.E.M. Youcef YOUSFI,  
Ambassadeur, Représentant Permanent  
au débat général de la 1<sup>re</sup> Commission  
de l'Assemblée Générale**

**New York, 10 Octobre 2007**

**Vérifier au prononcé**

**Monsieur le Président,**

Permettez-moi, tout d'abord de vous dire tout le plaisir de la délégation algérienne de voir le représentant d'un pays africain frère à la Présidence de la Première Commission. Votre expérience personnelle et vos capacités reconnues de tous contribueront, sans nul doute, à assurer à nos travaux le succès auquel nous aspirons. Je puis vous assurer, ainsi que les membres du Bureau, de notre coopération, pleine et entière, pour le succès de cette session de la Commission. De même, je saisirai cette opportunité pour rendre hommage à l'Ambassadeur Mona Juul, pour les efforts louables qu'elle avait consentis dans la direction des travaux de cette Commission lors de la précédente session.

Je ne saurais également manquer de saluer la présence parmi nous de l'Ambassadeur Sergio Duarte, Haut Représentant pour les Affaires du Désarmement, et de lui souhaiter, dans le cadre de ses nouvelles fonctions, le plein succès auquel ma délégation ne manquera pas lui apporter sa pleine contribution.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par la délégation de l'Indonésie au nom du Groupe des Pays Non Alignés ainsi que la déclaration qui sera faite plus tard par la délégation du Nigeria au nom du Groupe africain.

**Monsieur le Président,**

A l'instar des dernières sessions de l'Assemblée générale, la présente ne semble pas non plus déroger à la règle. Elle s'ouvre, une fois de plus, sur un certain nombre d'interrogations réitérant les préoccupations légitimes devant l'impasse dont fait face l'entreprise multilatérale du désarmement dans un contexte marqué par l'émergence de nouvelles menaces, lesquelles n'ont jamais été aussi pressantes et porteuses d'inquiétudes pour l'ensemble de la Communauté internationale.

Dans un contexte pareil, la préservation de la paix et de la sécurité internationale représente un défi commun pour toute la Communauté internationale. Nous devons nous y atteler afin de créer, ensemble, les conditions nécessaires à l'amorce d'une mutation profonde dans les attitudes à même d'asseoir les fondements du système de sécurité collective auquel nous aspirons.

Un tel défi exige, à notre sens, un attachement à la promotion de la norme du droit et à la réhabilitation du cadre multilatéral de négociation en matière de désarmement, dont la Conférence du Désarmement constitue le lieu idoine, en vue d'apporter des solutions globales et durables aux questions du désarmement et de non prolifération. De même que ce défi demeure tributaire de la mise en œuvre des engagements auxquels nous avons souscrit, communément, en matière de désarmement et d'élimination totale des armes de destruction massive, seule garantie réelle de sécurité pour tous.

A cet égard, il n'est pas vain de rappeler la plate-forme du désarmement nucléaire dont les treize mesures, adoptées lors de la 6ème Conférence d'examen du TNP, constituent l'articulation agréée par tous les Etats Parties à ce Traité.

Il convient de souligner par ailleurs, la nécessité d'adopter, dans les meilleurs délais, un programme de travail équilibré au niveau de la Conférence du Désarmement qui prendrait en charge les questions du Traité portant sur l'interdiction des matières fissiles destinées à la fabrication des armes nucléaires, la prévention de la course aux armements dans l'espace extra atmosphérique ainsi que les garanties de Sécurité.

Au moment où la Commission du Désarmement vient d'achever ses travaux sur une note d'espérance, je voudrais partager avec vous le vœu de voir relancer le mécanisme multilatéral du désarmement. Car

aujourd’hui plus que jamais, le recours aux vertus de la négociation et de la concertation doit se poursuivre en vue de parvenir au désarmement et de promouvoir, ainsi, une ère de paix et de sécurité collective.

**Monsieur le Président,**

La création de Zones Exemptes d’Armes Nucléaires, reconnues et créées sur la base d’arrangements librement consentis, est de nature à renforcer la paix et la sécurité internationales. Elle constitue un moyen efficace qui contribue indéniablement à la concrétisation de l’objectif de désarmement et de non prolifération nucléaires ainsi qu’une importante mesure de confiance sur le plan régional. A cet égard, ma délégation estime qu’il est réconfortant de voir que des Zones Exemptes d’Armes Nucléaires aient été établies en Amérique Latine et dans les Caraïbes, dans le pacifique sud, en Asie centrale et du Sud-Est et en Afrique qui ont considérablement réduit les risques de la prolifération nucléaire et contribué à renforcer la paix et la sécurité internationales.

L’Algérie qui a contribué activement à l’élaboration et à l’adoption du Traité de Pelindaba en Afrique, qu’elle a ratifié en 1998, demeure profondément préoccupé par l’absence de progrès dans la mise en place d’une Zone Exempte d’Armes Nucléaires dans la région du Moyen Orient. Elle exhorte la Communauté internationale à adresser un signal fort pour demander à Israël de se conformer à la légalité internationale et lever le principal, voire l’unique obstacle devant cet important objectif, et contribuer ainsi au renforcement de la paix et de la stabilité dans cette région névralgique du monde.

**Monsieur le Président,**

L’Algérie a fait du dialogue et la concertation un principe cardinal de sa politique étrangère autour duquel s’articule son action dans le cadre du renforcement de la sécurité régionale et internationale. Elle est résolument engagée à remplir toutes ses obligations découlant des instruments régionaux et internationaux auxquels elle est partie. Elle ne ménagera aucun effort, dans le cadre des instances régionales et multilatérales dans lesquelles elle est partie, pour soutenir et promouvoir les initiatives destinées à relancer le processus de désarmement et de non prolifération nucléaire ainsi que du contrôle des armements.

C’est dans cet esprit que mon pays, après avoir accueilli dernièrement la cérémonie de lancement de l’Observatoire des mines antipersonnel, a abrité au cours de cette année deux ateliers portant sur la Convention pour l’interdiction des armes chimiques. Le premier a été consacré aux aspects douaniers dans la région de l’Afrique du Nord et du Sahel, alors que le second a été dédié à l’universalité de cet instrument international. Une cérémonie de commémoration du 10<sup>me</sup> anniversaire de l’entrée en vigueur de la Convention a été organisée à la veille de l’ouverture des travaux de cette dernière manifestation.

Par ailleurs, animée par le souci d’apporter sa contribution aux initiatives de paix et de sécurité dans la région méditerranéenne, ma délégation se fait un honneur et un plaisir de soumettre cette année encore à l’appréciation de la Première Commission de l’Assemblée Générale un projet de résolution portant sur «*le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée*».

Pour conclure, Monsieur le Président, je voudrais réitérer mes vœux de plein succès aux travaux de la Commission et je vous remercie.